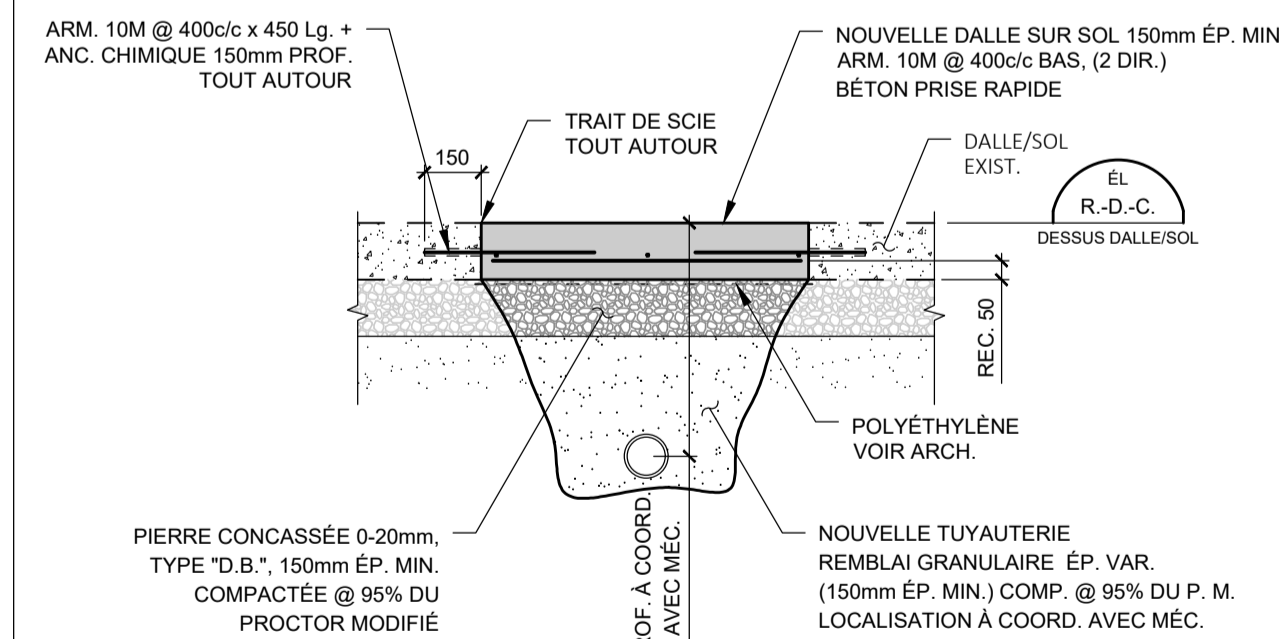
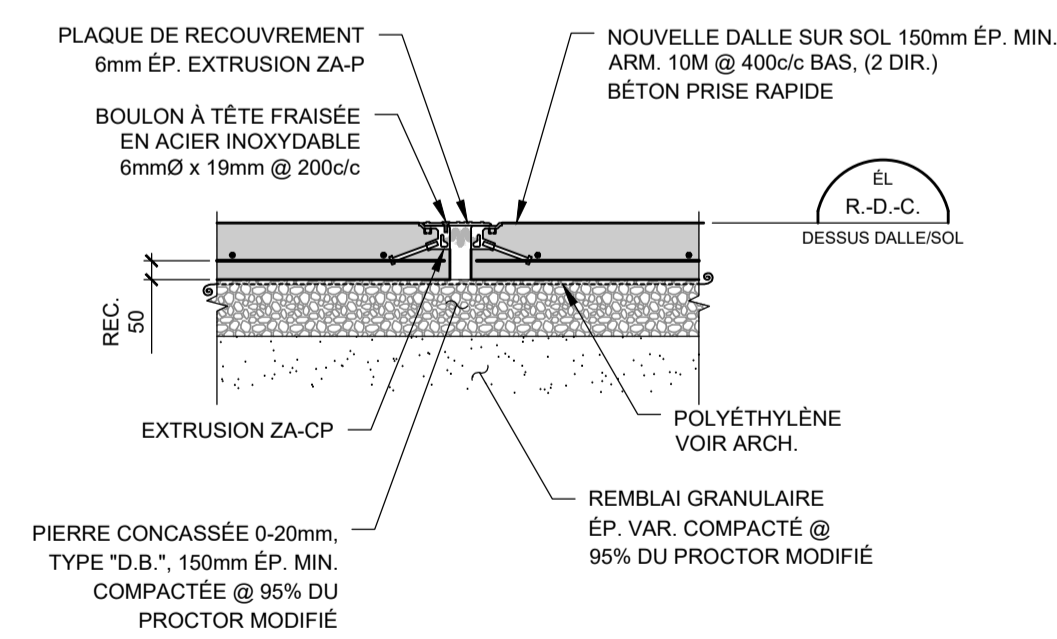


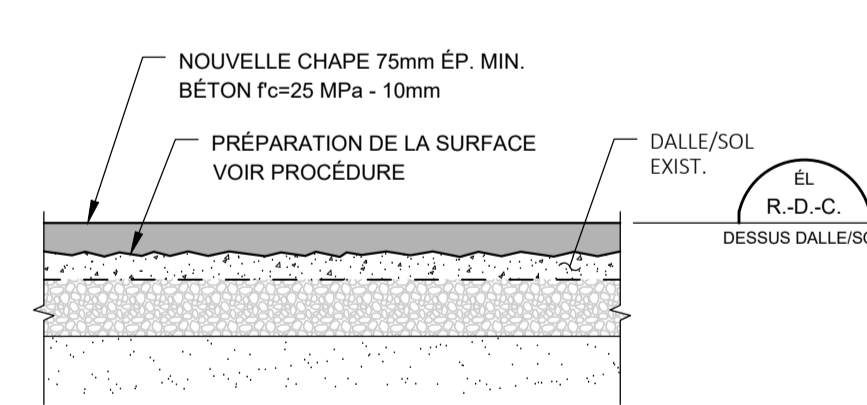
VUE EN PLAN PARTIEL DU REZ-DE-CHAUSSÉE



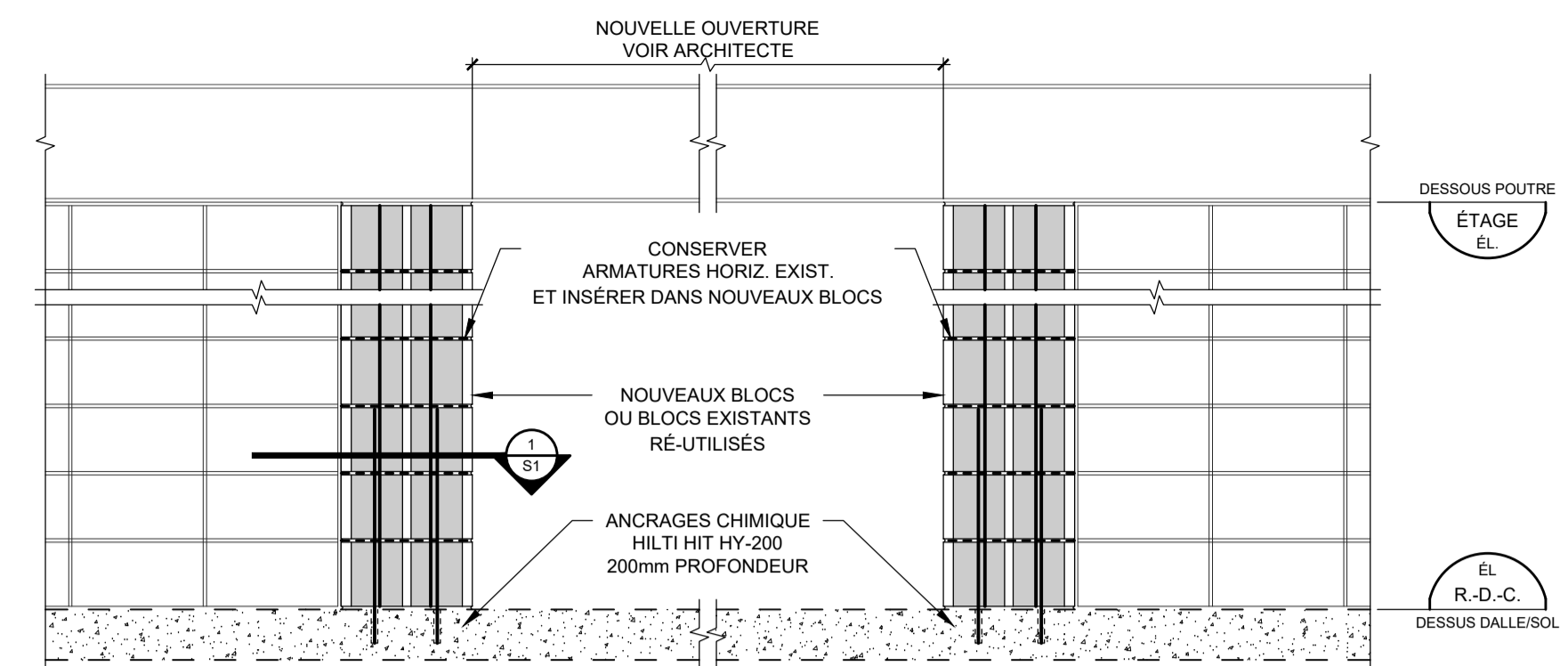
DÉTAIL A
1:20
DÉTAIL TYPE DE RÉPARATION DE LA DALLE SUR SOL



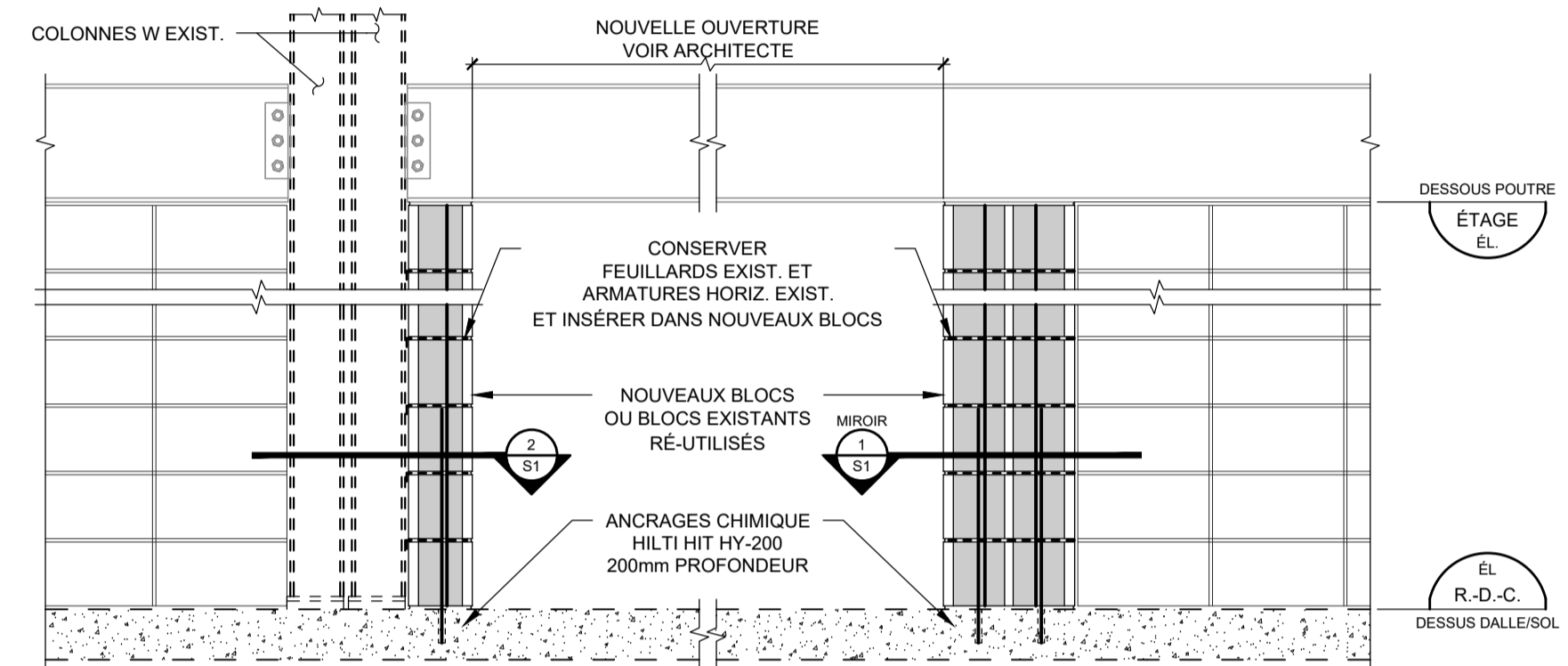
DÉTAIL B
1:20
DÉTAIL JOINT DE CONTRÔLE TEL QU'EXISTANT OU TYPE "Z-TECH"



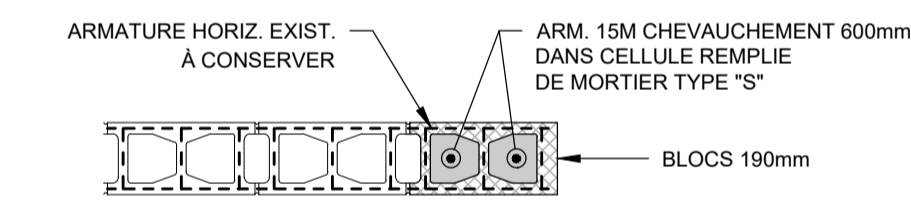
DÉTAIL C
1:20
NOUVELLE CHAPE SECTEUR VESTIBULE - HALL D'ENTRÉE



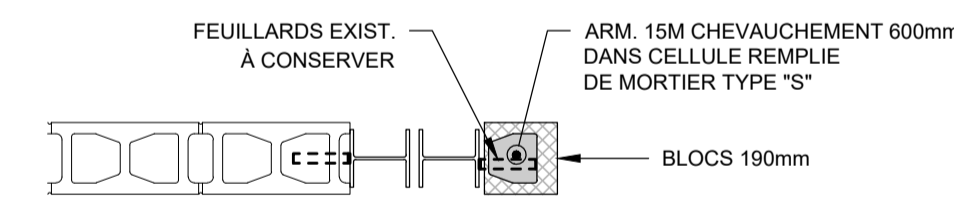
DÉTAIL D
1:20
NOUVELLE OUVERTURE MUR DE BLOCS CORRIDOR



DÉTAIL E
1:20
NOUVELLE OUVERTURE MUR DE BLOCS CORRIDOR



COUPE 1
1:20



COUPE 2
1:20

NOTES GÉNÉRALES

1- GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Tous les travaux doivent être exécutés en conformité avec la dernière édition du Code national du bâtiment du Canada, son supplément, ses révisions ainsi qu'aux règlements municipaux en application.
- 1.2 Avant la construction, l'Entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions, établir la coordination entre les divers Sous-traitants et aviser l'ingénieur en structure de toute omission ou non concordance.
- 1.3 Aucune dimension ne doit être mesurée à l'échelle sur les plans.
- 1.4 Avant de débiter les travaux, l'Entrepreneur doit s'assurer d'obtenir les dessins « ÉMIS POUR CONSTRUCTION ».

5- EXCAVATION ET REMBLAYAGE

- 5.1 Tous les travaux d'excavation doivent respecter les règles de sécurité du « Code de sécurité pour les travaux de construction ».
- 5.2 Avant le début des travaux, l'Entrepreneur doit s'assurer qu'aucun service (gaz, aqueduc, électricité, etc.) ne se situe dans l'emprise des excavations prévues.

6- BÉTON

- 6.1 Les ouvrages de béton armé doivent être conformes à la norme CAN3-A23.3 dernière édition.
- 6.2 Tous les travaux de mise en place du béton doivent être effectués en conformité avec les normes CAN/CSA-A23.1 et A23.2, dernière édition.
- 6.3 CARACTÉRISTIQUES DU BÉTON : Le béton doit être de type "prise rapide". Le béton doit contenir un gros granulats de grosseur nominale maximale de 10mm ou 20mm avec un rapport eau/ciment conforme à la norme CAN/CSA-A23.1 et un affaissement maximum de 80 mm ± 30 mm. La résistance de compression à 28 jours 25MPa, classe N.
- 6.4 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU BÉTON : À chacune des coulees, un Laboratoire spécialisé en contrôle des matériaux doit prélever et analyser des échantillons de béton. Selon la cadence suivante : 1 prélèvement (3 cylindres)
- 6.5 MÛRISSEMENT DU BÉTON : Prévoir une cure humide d'au moins trois jours après la coulée. La cure et le mûrissement du béton doivent être effectués en conformité avec la dernière édition de la norme CAN/CSA-A23.1. Utiliser des produits de cure et mûrissement compatibles avec les finis prévus aux plans d'architecture.
- 6.6 Aucun conduit de plomberie ou d'électricité ne doit être installé dans la dalle/sol.

- 6.6 Aucun conduit de plomberie ou d'électricité ne doit être installé dans la dalle/sol.

- 6.6 Aucun conduit de plomberie ou d'électricité ne doit être installé dans la dalle/sol.

- 6.6 Aucun conduit de plomberie ou d'électricité ne doit être installé dans la dalle/sol.

7- ACIER D'ARMATURE

- 7.1 Tous les travaux d'armature doivent être conformes aux normes CAN/CSA-A23.1, CAN/CSA-A23.2 et CAN3-A23, dernière édition.
- 7.2 Tout l'acier d'armature doit être en acier crénelé conforme à la norme CAN/CSA-G30.18, nuance 400R.
- 7.3 Tout le détaillage de l'acier d'armature doit être effectué en conformité avec le manuel de normes recommandées de l'Institut d'acier d'armature du Canada.
- 7.4 Tout l'acier d'armature doit être propre et exempt de rouille, d'huile, de graisse, de béton, de peinture et autres.
- 7.5 RECROUVREMENT DE L'ARMATURE (TYP. S.I.C.) : 2 po (50 mm) : Dalles sur sol

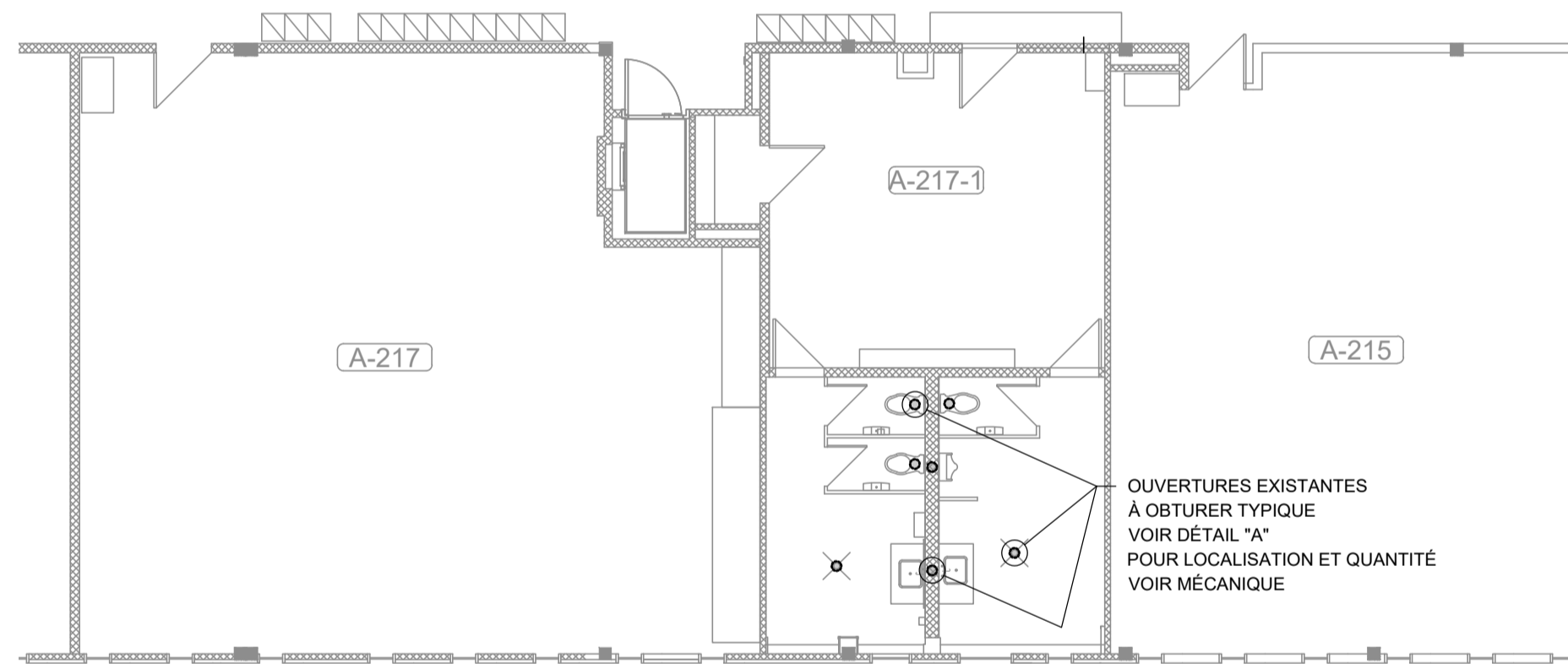
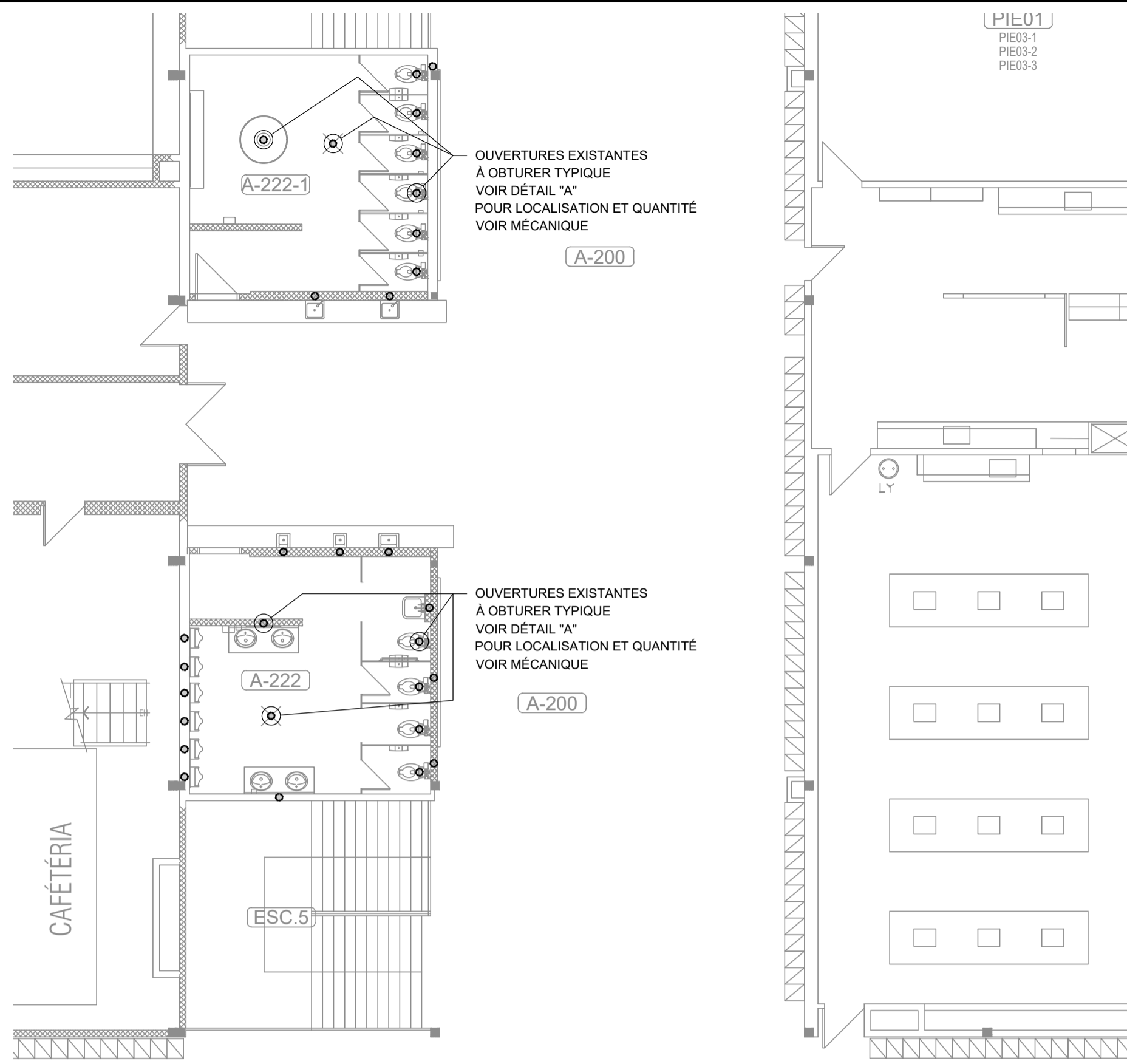
2023/03/01	ADDENDA No.1	D.G.
2023/02/08	POUR SOUMISSION	B. VOYER
2023/02/06	POUR COORDINATION	B. VOYER
A / M / J	Emission	Par

CLA EXPERTS-CONSEILS INC.
Ingénierie - Structure & Environnement
www.claing.com
625, rue Notre-Dame
Repentigny (Québec) J5A 2V5
Téléphone: 450 581-8070
Télécopieur: 450 581-0861
Courriel: repentigny@claing.com

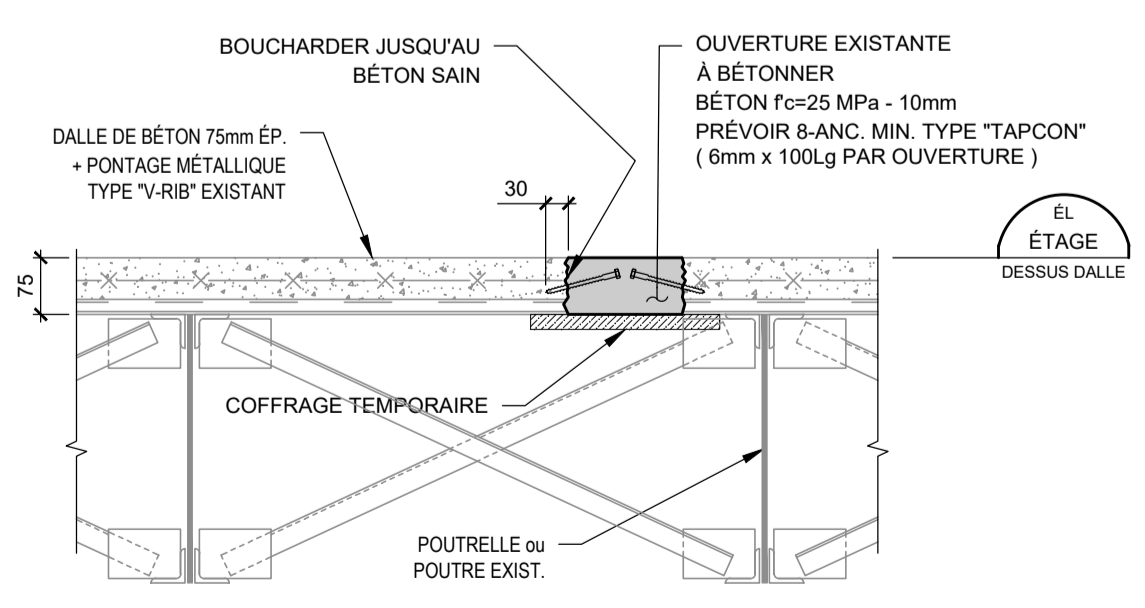
Projet: RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LAVAL JUNIOR ACADEMY no projet CSSWL : PI-188-22-P01

Titre: VUES EN PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

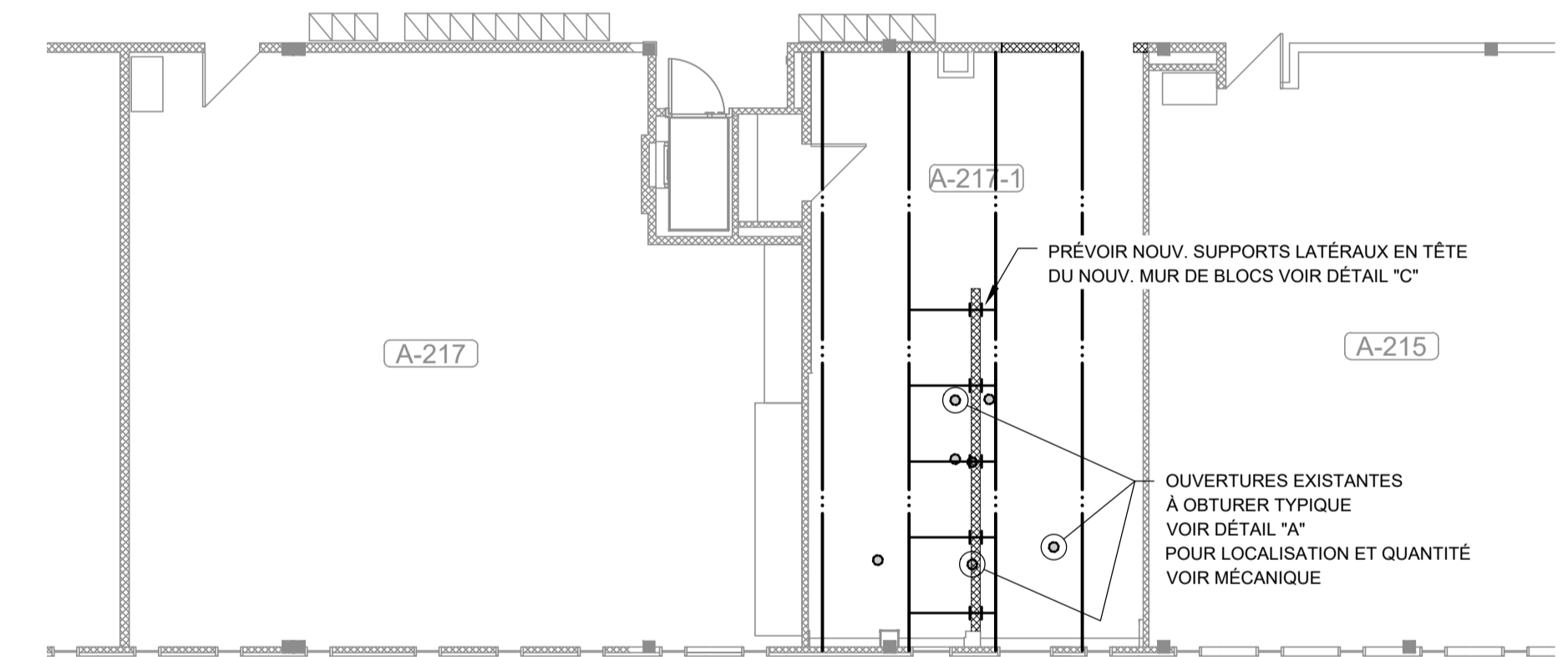
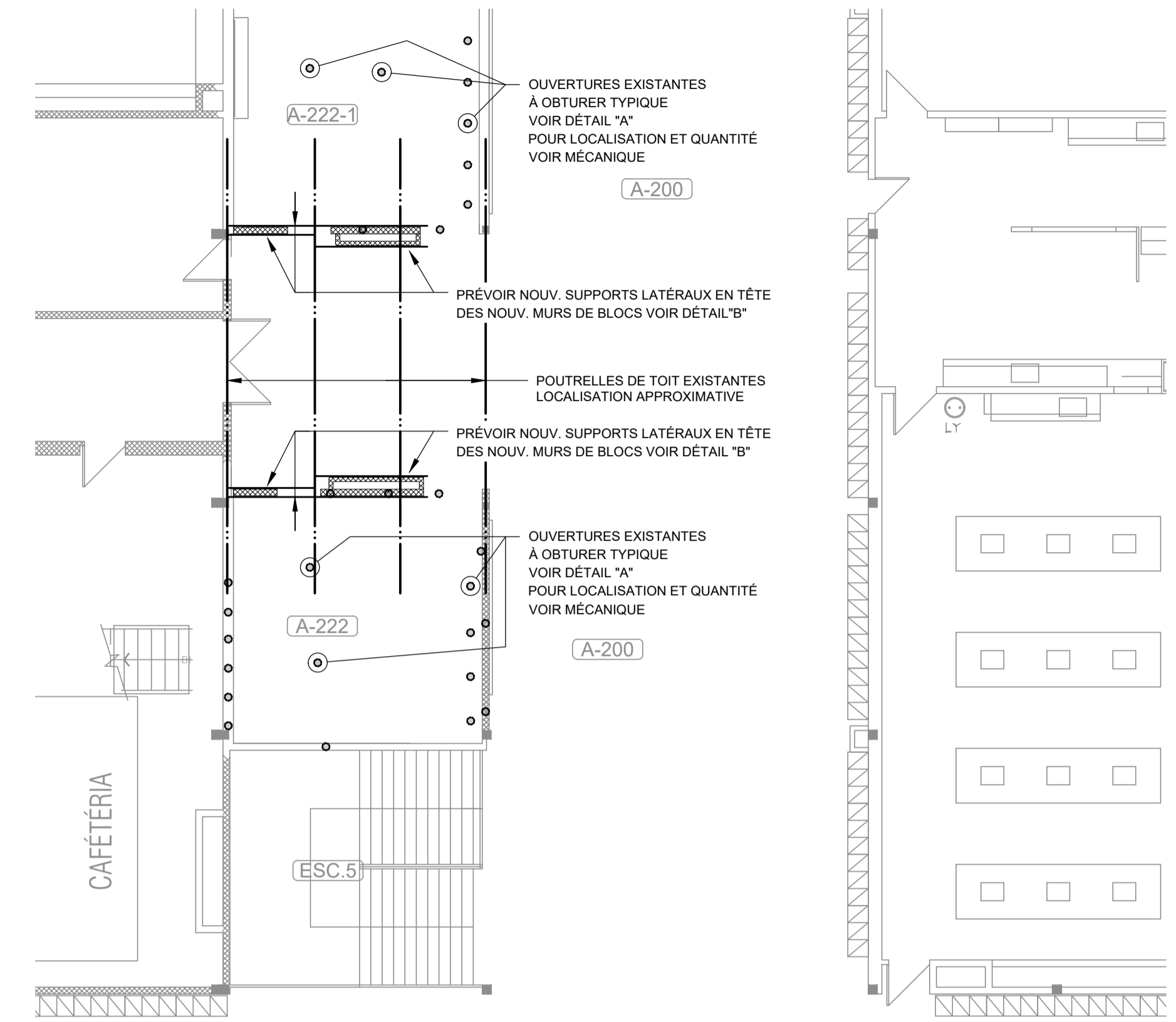
Préparé par: F. Charest	Dessiné par: B. Voyer	Dossier no: 23012
Vérifié par: F. Charest	Date: Février 2023	Plan no: S1 de 2
Approuvé par: F. Charest	Echelle: 1:100	



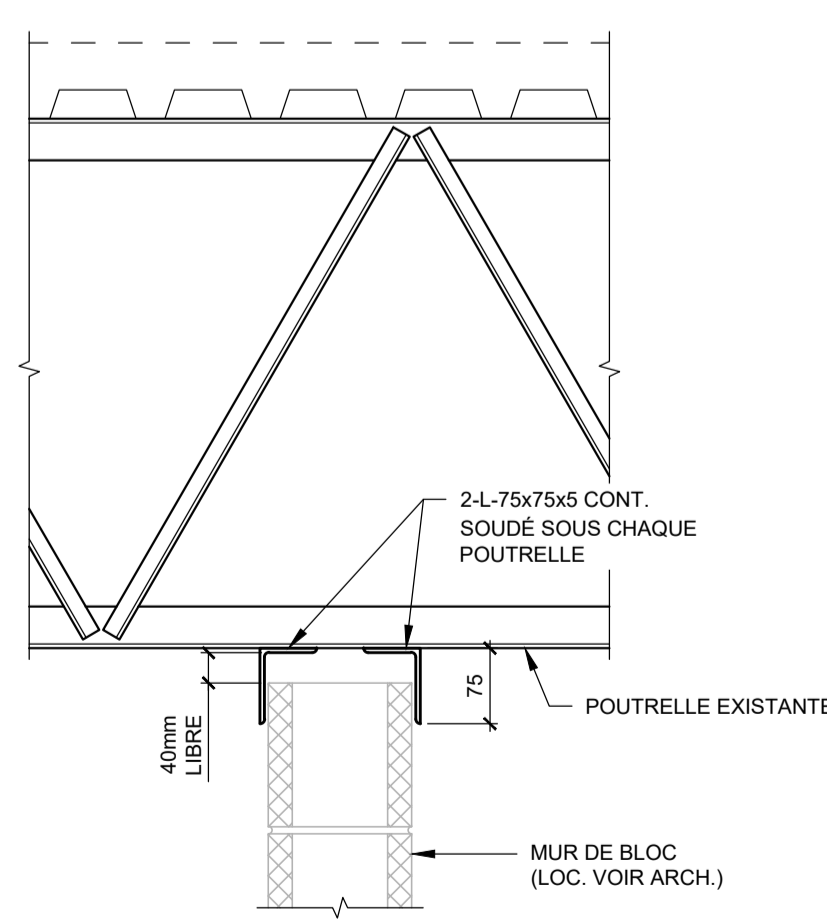
VUE EN PLAN DE L'ÉTAGE EXISTANT



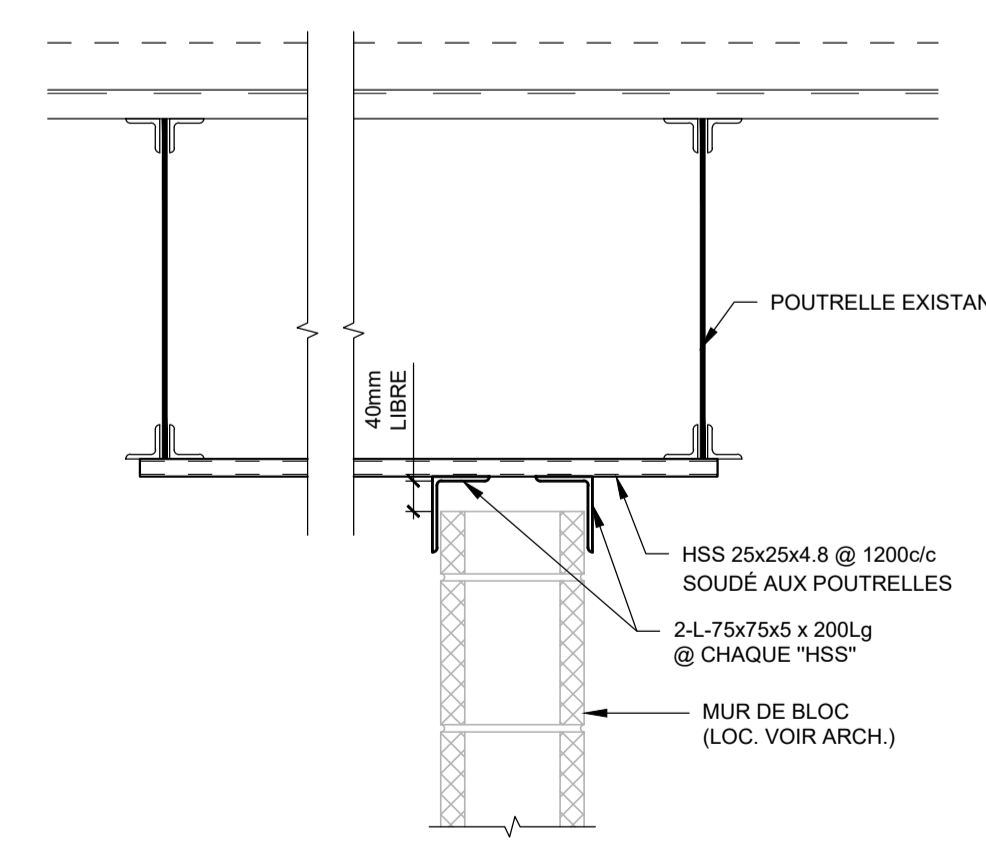
DÉTAIL A
1:10
OUVERTURE À OBTURER À L'ÉTAGE



VUE EN PLAN DE L'ÉTAGE AVEC LES NOUV. MURS



DÉTAIL B
1:10
SUPPORT LATÉRALE MUR DE BLOCS



DÉTAIL C
1:10
SUPPORT LATÉRALE MUR DE BLOCS

2023/03/01	ADDENDA No.1	D.G.
2023/02/08	POUR SOUMISSION	B. VOYER
2023/02/06	POUR COORDINATION	B. VOYER
A / M / J	Emission	Par

CLA EXPERTS-CONSEILS INC.
Ingénierie - Structure & Environnement
www.claing.com
625, rue Notre-Dame
Repentigny (Québec) J5A 2V5
Téléphone: 450 581-8070
Télécopieur: 450 581-0861
Courriel: repenfr@claing.com

Scale:

Projet: RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LAVAL JUNIOR ACADEMY no projet CSSWL : PI-188-22-P01

Titre: VUES EN PLAN DE L'ÉTAGE

Préparé par: F. Charest	Dessiné par: B. Voyer	Dossier no: 23012
Vérifié par: F. Charest	Date: Février 2023	Plan no:
Approuvé par: F. Charest	Échelle: 1:100	S2 de 2